

## ORDRE DU JOUR

Conseil d'établissement – École Saint-Barthélemy

Le lundi 29 septembre 2025

18h30 au gymnase du pavillon des Érables ou en [TEAMS](#)

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum
2. Désignation d'un ou d'une secrétaire
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 3 juin 2025 (5 minutes)
  - 4.1. Suivi au procès-verbal
5. Parole aux observateurs (10 minutes)
  - 5.1. Communauté, observateurs (5 mins)
  - 5.2. Parole à la représentante du comité de parents (5 mins)
6. Points nécessitant une discussion/ approbation/ adoption (85 minutes)
  - 6.1. Élection de la présidence et de la vice-présidence (5 mins)
  - 6.2. Désignation d'un parent substitut au Comité de parents -CSSDM (5 mins)
  - 6.3. Établissement des règles de régie interne (5 mins)
  - 6.4. Proposition du calendrier des séances du conseil : (5 mins)

Lundis : 29 septembre – 10 novembre – 26 janvier – 23 février – 23 mars – 11 mai – 8 juin
  - 6.5. Déclaration d'intérêts des membres du CÉ (5 mins)
  - 6.6. Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil (5 mins)
  - 6.7. Adoption du Plan de lutte 2025-2026 (10 mins)
  - 6.8. Règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire (10 mins)
  - 6.9. Sorties dans le quartier (10 mins)
  - 6.10. Approbation tableau des sorties (Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur) (5 mins)
  - 6.11. Adoption de la réglementation du SDG 2025-2026 (10 mins)
  - 6.12. Demande de résolution pour 6<sup>e</sup> année finissants – Sagard (10 mins)
7. Points d'information/rapports/rappels (15 minutes)
  - 7.1. Tableau des journées pédagogiques de l'année
  - 7.2. Grande foire verte
  - 7.3. Formation obligatoire pour les membres du CÉ :

- À suivre dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat;  
Consultez la page suivante : <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire/>
- Formulaire d'attestation de suivi de la formation obligatoire du MEQ pour les membres du CÉ.  
Consultez la page suivante :  
[https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=0bLmbDdGI0qsfSVDuUeXH71JuY2qBDV0vYFsUr\\_MGL5UQ0wzTFIEMdZVjBXUJJCWTFERUtyRkcyRi4u](https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=0bLmbDdGI0qsfSVDuUeXH71JuY2qBDV0vYFsUr_MGL5UQ0wzTFIEMdZVjBXUJJCWTFERUtyRkcyRi4u)

8. Varia – Points divers
9. Levée de la réunion



Directrice